

PROGRAMME DE FORMATION: Préparation à l'Habilitation Électrique NIVEAU BE Essai (plate-forme d'essais et laboratoire)

Durée:	Lieu:	Nombre de participant:	Date(s) de formation
21H00	Dans vos locaux	De 1 à 12 participants	A définir

Fiche descriptive de la formation:

Objectif de la formation:

- Exécuter en sécurité des opérations simples d'ordre électrique selon la norme NF C 18-510

Pré-requis:

Avoir, dans le DOMAINE DE TENSION considéré sur les OUVRAGES ou les INSTALLATIONS

électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :

- différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu ;
- identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects ;
- identifier les équipements électriques dans leur ENVIRONNEMENT (fonctions : SEPARATION, protection commande, etc.) ;
- lire un schéma électrique et reconnaître les MATERIELS à partir de leurs symboles.

Public concerné:

- Personnel électricien qui opère dans des zones où existent des risques électriques.
- Si une ou des personne(s) en situation d'handicap doit(vent) intégrée(s) la formation, il faut impérativement nous contacter afin de réaliser une étude spécifique d'intégration.

Moyens pédagogiques:

- Support audiovisuel

Modalités Pédagogiques et techniques:

- Formation théorique et exercices pratiques
- Utilisation de votre installation électrique (simulation)

Moyens d'encadrement:

- Les formateurs sont expérimentés en pédagogie et dispose d'une grande expérience du terrain en électricité.

Contenu de la formation

TRONC COMMUN N°2

- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Donner les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION.
 - o *Reconnaître l'appartenance des matériels à leur DOMAINE DE TENSION.*
- Citer les ZONES D'ENVIRONNEMENT et donner leurs limites.
 - o *Identifier les limites et les ZONES D'ENVIRONNEMENT.*
- Décrire le principe d'une HABILITATION.
- Donner la définition des symboles d'HABILITATION.
 - o *Lire et exploiter le contenu d'un titre d'HABILITATION.*
- Préciser les rôles de chacun.
 - o *Différencier les symboles d'HABILITATION pour l'OPERATION à réaliser.*
- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une OPERATION électrique.
 - o *Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.*

Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (CONSIGNATION, MISE HORS TENSION, MISE HORS DE PORTEE) et préciser le déroulement des OPERATIONS de VERIFICATION D'ABSENCE DE TENSION (VAT).

Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
o Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques.

Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
o identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.

Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT.
o Assurer la surveillance électrique de l'OPERATION.

Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.

Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13.
o Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique.

Module BE Essai (plate-forme d'essais et laboratoire)

Préciser le rôle du CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.
o Identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et échanger les informations nécessaires.
o Respecter les instructions données par le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.
o Rendre compte de son activité.

Enoncer les fonctions des MATERIELS électriques BT et TBT.

Identifier les différents niveaux d'HABILITATION et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des ESSAIS (symboles, rôles de chacun, etc.)

Enoncer les prescriptions d'exécution des ESSAIS.
o Organiser, délimiter et signaler la ZONE D'ESSAI.
o Eliminer un risque de présence de tension dans la ZONE DE VOISINAGE RENFORCE BT - zone 4 - (mise en place de NAPPE ISOLANTE, etc.)

Enoncer les consignes à appliquer pour la réalisation des ESSAIS particuliers (source autonome, défaut de câble, laboratoires et plates-formes d'essais).

Nommer les documents applicables dans le cadre des ESSAIS, ainsi que les autres documents associés (AUTORISATION DE TRAVAIL, INSTRUCTION DE SECURITE, etc.).
o Rédiger les documents applicables dans le cadre des ESSAIS.

Lister les mesures de prévention à observer lors d'un ESSAI.
o Respecter et faire respecter les règles et les INSTRUCTIONS DE SECURITE.

Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux ESSAIS.
o Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
o Identifier les OUVRAGES ou les INSTALLATIONS et les ZONES D'ENVIRONNEMENT objet des essais (domaine de tension, ZONE D'ENVIRONNEMENT, locaux réservés, etc.).
o Effectuer des ESSAIS avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.

Décrire les étapes de la CONSIGNATION et les documents associés.
o Réaliser des CONSIGNATIONS sur différents types de MATERIELS.
o Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.

Validation de la formation	Sanction de la formation
<ul style="list-style-type: none">- Une épreuve théorique constituée de plusieurs questions destinées à évaluer les savoirs.- Une épreuve pratique, durant laquelle le candidat doit exécuter les tâches indiquées à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires, destinée à évaluer les savoir-faire. <p>Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques. Si ces critères ne sont pas atteints, l'évaluateur émet un avis défavorable.</p> <ul style="list-style-type: none">- Recyclage à 3 ans	<ul style="list-style-type: none">- A l'issue de l'application pratique, un avis et un titre d'habilitation sont adressés à l'employeur